

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 20 MARS 2018 A 20H00**

**L'an deux mil dix-huit, le mardi 20 mars à vingt heures,**

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 15/03/2018

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland - GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien - FERRE Sylvie - BORDEAU Dominique - LANDAIS Linda - André LAUNAY - TOURATIER Tony

Excusés : M.ROUEIL Samuel - Mme DURAND Katia -

Secrétaire de séance : Dominique BORDEAU

**1. Procès-verbal de la séance du 23/01/2018**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23/01/2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Projet éolien sur les communes de Loigné-sur-Mayenne, Marigné-Peuton et Peuton**

M. le Maire fait part que, suite à la réunion du 1<sup>er</sup> février 2018, à l'hôtel de ville et de Pays de Château-Gontier, à laquelle tous les membres du conseil municipal étaient conviés et suite à la présentation d'un éventuel projet éolien sur les communes de Loigné sur Mayenne, Marigné-Peuton et Peuton, le conseil municipal est invité à se prononcer.

Une documentation très succincte, fournie par le porteur de projet Nass and Wind, ne précisant pas la localisation exacte des éoliennes, a été transmise en même temps que la convocation.

M. le Maire fait part que 5 éoliennes pourraient être installées, réparties comme suit : 1 sur Peuton, 2 sur Loigné-sur-Mayenne, 2 sur Marigné-Peuton. Le projet se situerait en pleine forêt à la condition que les propriétaires aient donné leur accord. M. Dominique BORDEAU précise que l'ouverture en pleine forêt permettrait d'installer des éoliennes de 200 mètres de haut, diamètre rotor de 120 mètres de, d'une puissance de 2 à 3 mégawatts.

La commune d'Origné, également sollicité par la société Nass and Wind, n'a pas souhaité donner de suites en raison de la proximité d'un élevage de chevaux à proximité.

Dominique BORDEAU informe le conseil municipal que des problèmes sont survenus sur des exploitations agricoles en Loire Atlantique, sur les communes de SAFFRE et PUCEUL, en raison de la proximité des éoliennes. Une mortalité importante de bovins a été constatée depuis l'installation des éoliennes.

Les membres du conseil municipal mettent en avant qu'un parc éolien engendre une pollution importante du terrain du fait du béton coulé lors des fondations, qui reste en terre après démontage des aérogénérateurs.

M. le Maire précise que dernièrement le projet éolien sur les communes de Pouancé et Senonnes a reçu un avis défavorable des préfets du Maine et Loire et de la Mayenne en raison de la proximité avec le centre d'entraînement de chevaux de course.

Le conseil municipal, après échanges, propose qu'une consultation des riverains soit entreprise, élément primordial avant toute prise de décision. Par ailleurs les membres notent que la présentation du projet manque de précisions.

### 3. Installation classée pour la protection de l'environnement : Enquête publique sur la demande présentée par le GAEC Le Petit Nuillé à Houssay en vue d'exploiter un atelier de volailles de chair. Délibération n°5-2018

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte du mardi 06 mars 2018 à 09h00 au samedi 07 avril 2018 à 12h00 sur la commune de Houssay, concernant une demande présentée par le GAEC Le Petit Nuillé, implanté au lieu-dit Petit Nuillé, en vue d'exploiter un atelier de 65 550 volailles de chair, soit 65 550 emplacements, à cette même adresse.

Il appartient au conseil municipal d'être consulté, le territoire de la commune de Peuton étant atteint par le rayon d'affichage.

Et conformément à l'article R.512-20 du Code de l'Environnement qui stipule que les communes, dans lesquelles il est procédé à l'affichage de l'avis au public prévu au II de l'article R. 123-11, sont celles concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et, au moins, celles dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève.

Conformément à l'article L.2121-12 du Code général des Collectivités territoriales, une note explicative de synthèse a été transmise aux membres du conseil municipal, en même temps que la convocation.

M. le Maire, demande donc aux membres du conseil municipal, après leur avoir présenté le projet, de se prononcer sur la demande du GAEC Le Petit Nuillé de Houssay.

#### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable à la demande présentée par le GAEC Le Petit Nuillé, implanté au lieu-dit Petit Nuillé, en vue d'exploiter un atelier de 65 550 volailles de chair, soit 65 550 emplacements, à cette même adresse.

### 4. Approbation du compte administratif communal et lotissement – Délibération n°6-2018

20h47 Arrivée de Sandrine GUENERY

#### **Compte administratif commune 2017**

Sous la présidence d'un adjoint au maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2017 :

Recettes d'investissement	80 706.62 €
Dépenses d'investissement	99 611.10 €
<b>D'où un déficit d'investissement de</b>	<b>18 904.48 €</b>

Recettes de fonctionnement	186 692.28 €
Dépenses de fonctionnement	140 506.90 €
<b>D'où un excédent de fonctionnement de</b>	<b>46 185.38 €</b>

<b>Avec un solde net d'exécution de l'exercice de :</b>	<b>+27 280.90 €</b>
---	---------------------

#### **Décision :**

Hors la présence de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif communal.

## Budget lotissement :

Le budget lotissement ne fait apparaître aucun mouvement au cours de l'année 2017

### 5. Approbation du compte de gestion communal et lotissement 2017 – Délibération n°7-2018

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter **les budgets primitifs de l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé **les comptes administratifs 2017**;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations **du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**

2° Statuant sur **l'exécution du budget de l'exercice 2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

#### Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion communal et du lotissement.

### 6. Ouverture de crédits avant le vote du budget communal – Délibération n°8-2018

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'avant le vote du budget, il convient d'ouvrir des crédits en section investissement dépenses pour régler des factures suivantes :

Dans le cadre de la rénovation et l'extension de la salle communale :

- ▶ Diagnostic amiante : Avridiag pour un montant de 791,66 € HT
- ▶ Etude de sol : Fondouest pour un montant de 1740,00 € HT
- ▶ SPS : AMC pour un montant de 2418,00 € HT
- ▶ Bureau de contrôle : SOCOTEC pour un montant de 2590,00 € HT
- ▶ Diagnostic structurel : BET EVEN STRUCTURES pour un montant de 1800.00 € HT.

Suite à l'acquisition d'étagères pour l'atelier

- ▶ EURL RAY-ORG pour un montant de 540,00 € HT

Compte 21 Immobilisations corporelles article 2135	+ 14 367,00 €
Chapitre 085 article 2158 Acquisition de matériel	+ 648,00 €

#### Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'ouverture de crédits tel que présenté par le Maire.

### 7. Proposition de vente de terrain communal

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir à la vente d'un terrain communal cadastré section D n°473 à Peuton, Lotissement du Roquet. Une personne pourrait être intéressée par l'acquisition de cette parcelle.

#### Décision :

Le conseil municipal, après réflexion décide de solliciter un certificat d'urbanisme auprès de la DDT dans un premier temps et de solliciter les avis pour les différents réseaux.

## 8. Rénovation et extension de la salle communale : devis LCA et autorisation de dépôt de permis de construire – Délibérations n°9 et 10-2018

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la salle communale, M. le Maire présente deux devis de la SARL LCA concernant :

- ▶ Audit thermique et énergétique pour un montant de 785 € HT
- ▶ Réalisation de tests d'étanchéité à l'air pour un montant de 760 € HT

### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les deux devis présentés par M. le Maire et accepte le lancement de la demande de permis de construire.

## 9. Contrat de travail agent technique

M. le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'en raison de la rénovation et de l'extension de la salle communale, l'agent technique chargée de l'entretien n'aura plus à assurer la location du site ni son entretien durant la période de travaux.

Monsieur le maire a proposé à l'agent d'effectuer de menus travaux d'entretien des extérieurs durant l'indisponibilité de la salle, ce que l'agent a accepté.

## 10. Plantation d'arbres : demande de subvention régionale – Délibération n°11-2018

M. le Maire fait part que la plantation d'une haie de 150 arbres le long du chemin pédestre route de Saint Gault peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'AFAC-Agroforesterie à raison de .085€ par arbre planté soit 127,50 € pour le projet.

M. le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge M. le Maire de solliciter une subvention auprès de l'AFAC – Agroforesterie.

## 11. Réparations du tracteur : devis SAS ROMET – Délibération n°12-2018

De gros travaux sont à prévoir sur le tracteur suite à un problème de joint de culasse.  
La SAS ROMET a établi un devis s'élevant à 1 695,52 € HT pour :

- ▶ Vidange du circuit de refroidissement
- ▶ Démontage des accessoires
- ▶ Dépose de la culasse, contrôle
- ▶ Remontage de l'ensemble
- ▶ Vidange moteur, remplacement filtre à huile
- ▶ Purge circuit
- ▶ Essai
- ▶ Pièces et main d'œuvre

### **Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la SAS ROMET pour la réparation du tracteur.

## 12. Questions diverses

Réunion SIVU. Il faudra budgétiser 500 € pour rembourser le déficit du SIVU à reverser à la commune de Chemazé.

Arbre en tête :

Bois coupé. Rdv samedi 24 mars 11 heures pour récupérer le bois, 1 stère par personne ayant sollicité le bois auprès de la mairie.

La journée a attiré environ 400 visiteurs, les exposants étaient très satisfaits.

M. le Maire informe le conseil municipal que la 8 avril, aura lieu une prise de vue photo pour le calendrier des pompiers de Quelaines Saint Gault. Un barbecue est prévu à l'issue.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon abattra les frênes pour le déroutage du cours d'eau sur la zone de loisirs. Le broyage sera mis à la disposition de la commune.

Séance levée à 22 heures 40